RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

GÉORISQUES

Rapport de risques

Commune recherchée :

97354 Remire-Montjoly

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

6 Risques naturels identifiés :

INONDATION	sur ma commune : EXISTANT
RISQUES CÔTIERS (SUBMERSION MARINE, TSUNAMI)	sur ma commune : EXISTANT
SÉISME	sur ma commune : FAIBLE
MOUVEMENTS DE TERRAIN	sur ma commune : EXISTANT
FEU DE FORÊT	sur ma commune : EXISTANT
RADON	sur ma commune : FAIBLE
RECUL DU TRAIT DE COTE	sur ma commune : EXISTANT

3 Risques technologiques identifiés :

INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES (ICPE)	sur ma commune : CONCERNÉ
POLLUTION DES SOLS	sur ma commune : CONCERNÉ
RUPTURE DE BARRAGE	sur ma commune : CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Remire-Montjoly

Risque sur la commune EXISTANT

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

Les types de risques d'inondation sur ma commune

- **Par une crue à débordement lent de cours d'eau**
  On parle de « crue lente de plaine » lorsqu'un fleuve ou une rivière sort lentement de son lit et envahit les terrains alentours. Il s'agit d'inondations relativement longues, qui peuvent persister plusieurs jours, voire semaines.
- **Par ruissellement et coulée de boue**
  L'inondation par ruissellement se produit lorsque les eaux de pluie ne peuvent pas ou plus s'infiltrer dans le sol. En ville, ces eaux de pluies peuvent saturer rapidement les réseaux d'évacuation et emprunter alors les rues en créant des courants dangereux. En milieu rural, le ruissellement peut se transformer en coulée de boue.

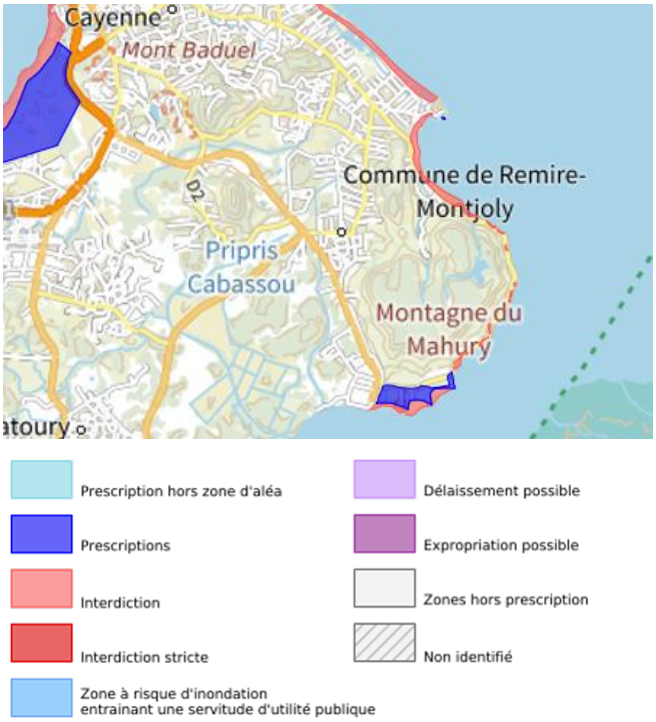

Informations détaillées :

PPRN : PPRI L - Ile de Cayenne Révis2 (973DEAL20170001)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRI L - Ile de Cayenne Révis2 a été prescrit sur votre commune.
Le PPR couvre les aléas suivants :
Inondation
Par une crue à débordement lent de cours d'eau
Par ruissellement et coulée de boue
Ce PPR couvre également les aléas suivants :
Risques côtiers (submersion marine, tsunami)
Mouvements de terrain
Date de prescription : 27/11/2020
Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.
Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter La page de détail de ce PPR.

Risque d'inondation sur Remire-Montjoly

PPRN : PPRI - Ile de Cayenne (973DEAL19970002)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRI - Ile de Cayenne a été approuvé sur votre commune.
Le PPR couvre les aléas suivants :
Inondation
Par une crue à débordement lent de cours d'eau
Par ruissellement et coulée de boue
Ce PPR couvre également les aléas suivants :
Risques côtiers (submersion marine, tsunami)
Date de prescription : 30/05/1997
Date d'approbation : 25/07/2001
Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.
Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter La page de détail de ce PPR.

PPRN : PPRL - Ile de Cayenne (973DEAL19970004)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRL - Ile de Cayenne a été approuvé sur votre commune.
Le PPR couvre les aléas suivants :
Inondation
Ce PPR couvre également les aléas suivants :
Risques côtiers (submersion marine, tsunami)
Mouvements de terrain
Votre commune est concernée par un plan de zonage couvrant les règlements suivants :
- 02 : Prescriptions
- 03 : Interdiction
Date de prescription : 30/05/1997
Date d'approbation : 25/07/2001
Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.
Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter La page de détail de ce PPR.

TRI : TRI de l'Ile de Cayenne

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 973DEAL20150006

AZI : Cartographie des zones humides d

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.

DDRM : DDRM973

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Inondation
Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Risque d'inondation sur Remire-Montjoly

6 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2209895A	Inondations et/ou Coulées de Boue	01/03/2022	06/04/2022
INTE2204344A	Inondations et/ou Coulées de Boue	14/03/2021	13/02/2022
INTE0200414A	Inondations et/ou Coulées de Boue	13/04/2000	23/08/2002
INTE9600523A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/08/1996	09/01/1997
INTE9600422A	Inondations et/ou Coulées de Boue	16/03/1996	17/10/1996
INTE9100355A	Inondations et/ou Coulées de Boue	29/05/1991	14/09/1991

Risques côtiers sur Remire-Montjoly

Risque sur la commune EXISTANT

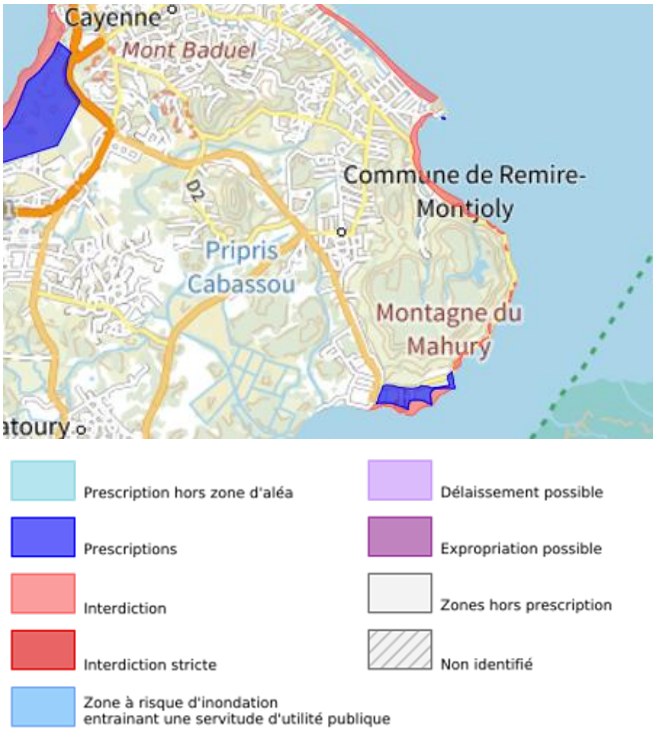

Les risques littoraux sont causés par plusieurs types de phénomènes.

- La submersion marine : c'est une inondation temporaire des zones côtières par la mer dans des conditions météorologiques et de marée défavorables (augmentation du niveau moyen de la mer pendant une dépression,déferlement de fortes vagues).
- Les tsunamis : ce sont des vagues de grande hauteur, provoquées par des séismes ou des séismes sous-marins. Les vagues peuvent atteindre plusieurs mètres de hauteur sur certains territoires d'outre-mer.
- Le changement climatique a pour conséquence une augmentation du niveau moyen de la mer, ce qui aggrave aussi les risques littoraux.

Informations détaillées :

PPRN : PPRI L - Ile de Cayenne Révis2 (973DEAL20170001)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Risques côtiers (submersion marine, tsunami) nommé PPRI L - Ile de Cayenne Révis2 a été prescrit sur votre commune.
Le PPR couvre les aléas suivants :
Inondation
Par submersion marine
Ce PPR couvre également les aléas suivants :
Inondation
Mouvements de terrain
Date de prescription : 27/11/2020
Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.
Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter La page de détail de ce PPR.

Risques côtiers sur Remire-Montjoly

PPRN : PPRI - Ile de Cayenne (973DEAL19970002)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Risques côtiers (submersion marine, tsunami) nommé PPRI - Ile de Cayenne a été approuvé sur votre commune.
Le PPR couvre les aléas suivants :
Inondation
Par submersion marine
Ce PPR couvre également les aléas suivants :
Inondation
Date de prescription : 30/05/1997
Date d'approbation : 25/07/2001
Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.
Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter La page de détail de ce PPR.

PPRN : PPRL - Ile de Cayenne (973DEAL19970004)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Risques côtiers (submersion marine, tsunami) nommé PPRL - Ile de Cayenne a été approuvé sur votre commune.
Le PPR couvre les aléas suivants :
Inondation
Par submersion marine
Ce PPR couvre également les aléas suivants :
Inondation
Mouvements de terrain
Votre commune est concernée par un plan de zonage couvrant les règlements suivants :
- 02 : Prescriptions
- 03 : Interdiction
Date de prescription : 30/05/1997
Date d'approbation : 25/07/2001
Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.
Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter La page de détail de ce PPR.

TRI : TRI de l'Ile de Cayenne

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 973DEAL20150006

DDRM : DDRM973

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Inondation
Par submersion marine

1 évènements liés aux risques côtiers classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE1316146A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	14/01/2013	27/06/2013

Risques côtiers sur Remire-Montjoly

Risque de séisme sur Remire-Montjoly

Risque sur la commune FAIBLE

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).

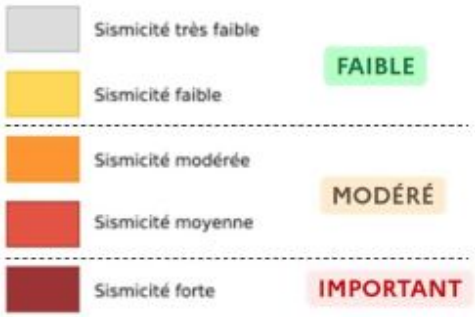

Informations détaillées :

SÉISME : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **1/5**.
Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Remire-Montjoly

Risque sur la commune EXISTANT

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.
Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.
Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).
Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

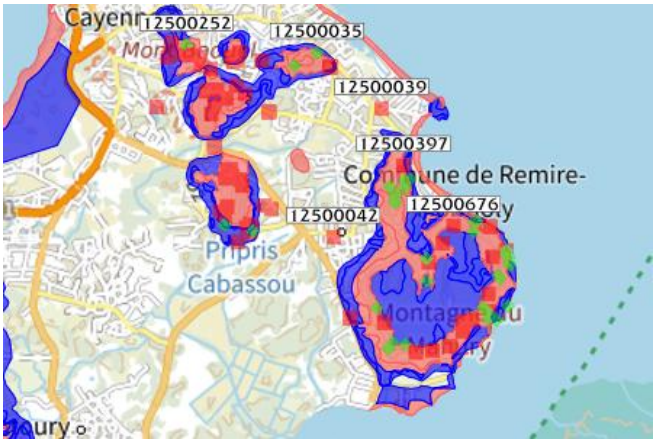

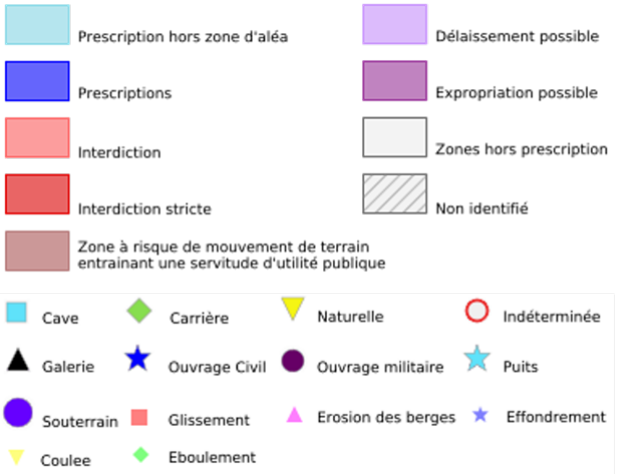

Les types de risques mouvements de terrain à ma commune:

- Eboulements ou chutes de pierres et de blocs.
  Action de l'érosion, des conditions météorologiques et des systèmes racinaires sur les flancs rocheux, entrainant le détachement de pierres et blocs.
- Glissements de terrain.
  Mouvements plus ou moins lents d'un sol en pente qui se détache. Ils ont lieu selon la nature du sol, l'inclinaison de la pente et les intempéries

Informations détaillées :

PPRN : PPRI L - Ile de Cayenne Révis2 (973DEAL20170001)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Mouvements de terrain nommé PPRI L - Ile de Cayenne Révis2 a été prescrit sur votre commune.
Le PPR couvre les aléas suivants :
Mouvement de terrain
Recul du trait de côte et de falaises
Ce PPR couvre également les aléas suivants :
Inondation
Risques côtiers (submersion marine, tsunami)
Date de prescription : 27/11/2020
Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.
Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter La page de détail de ce PPR.

Risque de mouvements de terrain sur Remire-Montjoly

PPRN : PPRMVT - Ile de Cayenne (973DEAL19970003)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Mouvements de terrain nommé PPRMVT - Ile de Cayenne a été approuvé sur votre commune.
Le PPR couvre les aléas suivants :
Mouvement de terrain
Eboulement ou chutes de pierres et de blocs
Glissement de terrain
Votre commune est concernée par un plan de zonage couvrant les règlements suivants :
- 02 : Prescriptions
- 03 : Interdiction
Date de prescription : 30/05/1997
Date d'approbation : 15/11/2001
Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.
Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter La page de détail de ce PPR.

PPRN : PPRL - Ile de Cayenne (973DEAL19970004)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Mouvements de terrain nommé PPRL - Ile de Cayenne a été approuvé sur votre commune.
Le PPR couvre les aléas suivants :
Mouvement de terrain
Recul du trait de côte et de falaises
Ce PPR couvre également les aléas suivants :
Inondation
Risques côtiers (submersion marine, tsunami)
Votre commune est concernée par un plan de zonage couvrant les règlements suivants :
- 02 : Prescriptions
- 03 : Interdiction
Date de prescription : 30/05/1997
Date d'approbation : 25/07/2001
Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.
Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter La page de détail de ce PPR.

DDRM : DDRM973

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Mouvement de terrain
Eboulement ou chutes de pierres et de blocs
Glissement de terrain
Recul du trait de côte et de falaises

1 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE0000279A	Mouvement de Terrain	19/04/2000	23/06/2000

Risque de mouvements de terrain sur Remire-Montjoly

Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.

Risque de feu de forêt sur Remire-Montjoly

Risque sur la commune EXISTANT

Un incendie de forêt ou de végétation peut être défini comme une combustion, qui se développe sans contrôle dans le temps et dans l'espace, dans un milieu végétalisé. On parle d'incendie de forêt lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, est touché par les flammes et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite.

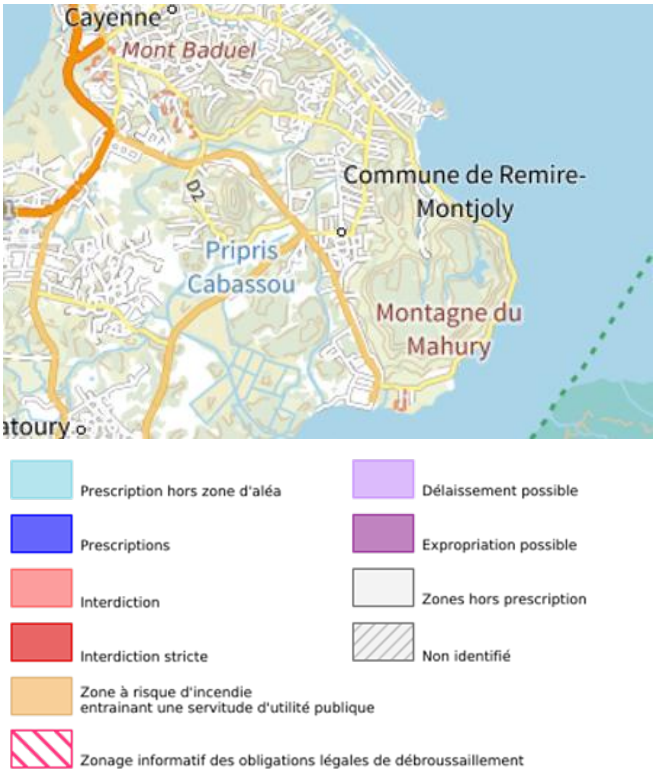

Informations détaillées :

DDRM : DDRM973

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Feu de forêt

Risque radon sur Remire-Montjoly

Risque sur la commune FAIBLE

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.

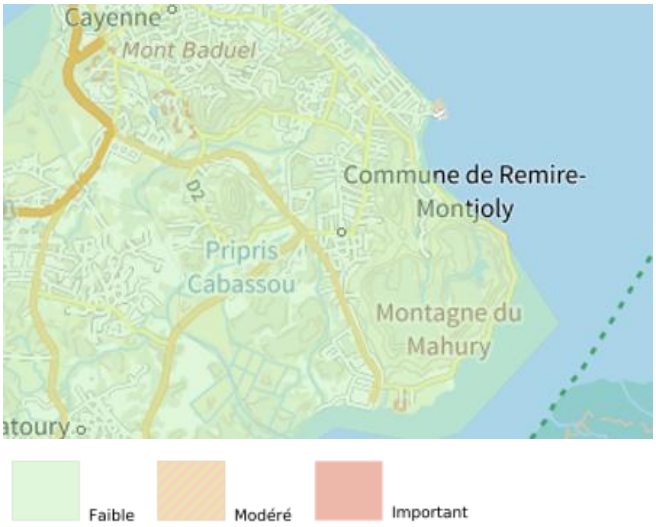

Informations détaillées :

RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle règlementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.
Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Recul du trait de côte sur Remire-Montjoly

Risque sur la commune EXISTANT

Votre commune fait partie des communes listées comme devant adapter leur politique d'aménagement au recul du trait de côte : Lien vers l'information officielle
Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de votre mairie.

Géorisques ne possède pas de données cartographiques sur ce risque à ce jour

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Remire-Montjoly

Risque sur la commune CONCERNÉ

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.
Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.
Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.
Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.

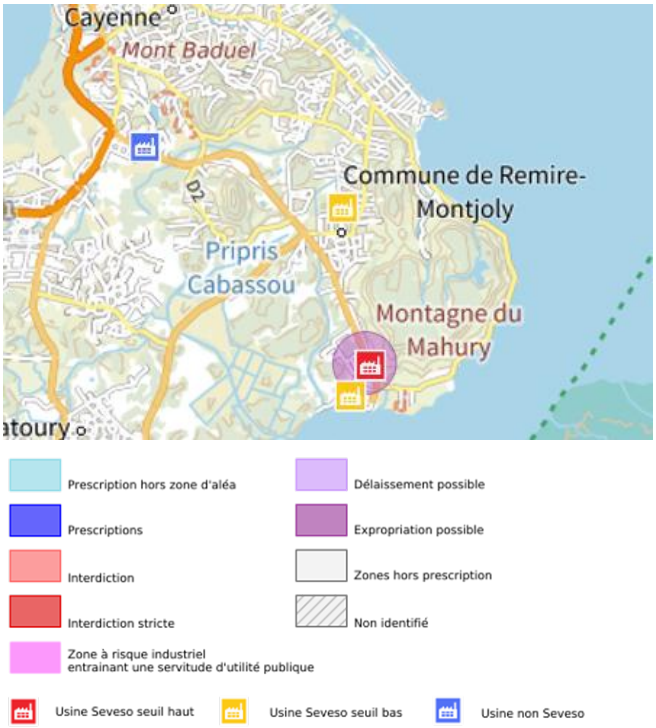

Les types de risques installations industrielles classées (ICPE) sur

- 1 entreprise(s) SEVESO seuil haut sur la commune
- 2 entreprise(s) SEVESO seuil bas sur la commune

Informations détaillées :

PPRT : PPRT SARA Dégrad-des-Cannes

Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) nommé PPRT SARA Dégrad-des-Cannes a été approuvé sur votre commune.
Le PPRT couvre les aléas suivants :
Risque industriel
Effet thermique
Effet de surpression
Date de prescription : 18/11/2010
Date d'approbation : 23/11/2016
Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.
Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter La page de détail de ce PPR.

DDRM : DDRM973

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Risque industriel

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Remire-Montjoly

1 entreprise(s) SEVESO seuil haut sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
SARA (DDC)	Seveso seuil haut

2 entreprise(s) SEVESO seuil bas sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
AIR LIQUIDE SPATIAL GUYANE	Seveso seuil bas
ELECTRICITE DE FRANCE	Seveso seuil bas

Risque de pollution des sols sur Remire-Montjoly

Risque sur la commune CONCERNÉ

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Les types de Pollution des sols sur ma commune

- 2 site(s) pollué(s) ou potentiellement pollué(s) sur la commune.
  Le ministère chargé de l'environnement inventorie les sites et sols pollués, ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- 21 ancien(s) site(s) industriel(s) ou activité(s) de service sur la commune.
  La carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes. La CASIAS ne renseigne aucunement sur l'état de pollution ou non d'un site.

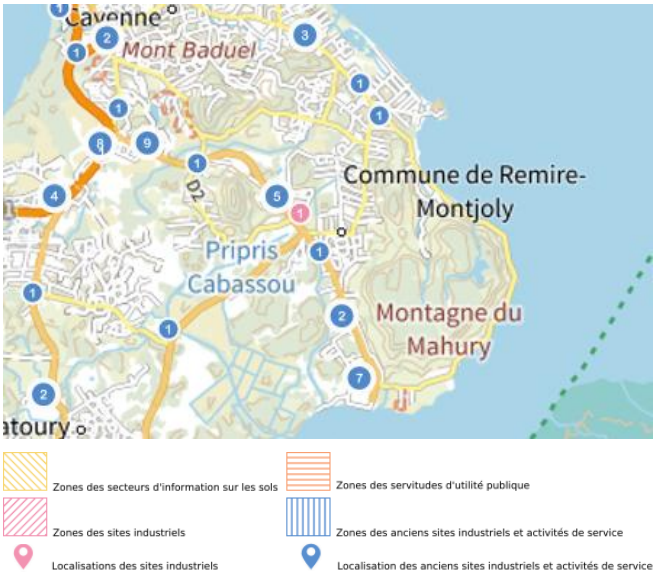

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 2.
Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 3.

Risque rupture de barrage sur Remire-Montjoly

Risque sur la commune CONCERNÉ

La rupture d'un barrage peut être une destruction partielle ou totale de l'ouvrage. Elle a pour conséquence une libération soudaine d'une partie de l'eau retenue et entraîne la formation d'une « vague » (onde de submersion) qui se propage vers l'aval. Celle-ci peut avoir pour conséquence une augmentation très rapide du niveau de l'eau à l'aval avec des effets potentiellement destructeurs.

Géorisques ne possède pas de données cartographiques sur ce risque à ce jour

Informations détaillées :

DDRM : DDRM973

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Rupture de barrage

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

107 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
12500035	Chute de blocs / Eboulement	Lotissement Lony, au pied du Mont St Martin
12500036	Glissement	pk 12, Route des plages - Montagne du Mahury - REMIRE MONTJOLY
12500037	Glissement	Route des plages - Montagne du Mahury - REMIRE MONTJOLY
12500038	Chute de blocs / Eboulement	Route des plages
12500039	Glissement	pk 14,5 route des plages - ancien COS PTT- maison Lecante - REMIRE
12500040	Glissement	pk 19,2 route des plages - Montagne du Mahury - REMIRE MONTJOLY
12500041	Glissement	pk 18,8 route des plages - Montagne du Mahury - REMIRE MONTJOLY
12500042	Glissement	Stade de Rémire, Avenue du Gal de Gaulle
12500043	Glissement	Route qui mène au sommet de la Montagne du Tigre, dans le Camp
12500068	Glissement	Route qui mène au sommet de la Montagne du Tigre - REMIRE
12500069	Glissement	pk 1 (haut) route qui mène au sommet du camp du Tigre - REMIRE
12500070	Glissement	pk 2,8 RN3 - emprunt des carrières de latérites RIBAL du Mont Cabassou
12500071	Glissement	versant nord de la Montagne de Cabassou
12500072	Glissement	Mont Cabassou
12500075	Glissement	pk 2,7-2,8 RD2 - Flanc sud du Mont Cabassou
12500076	Glissement	Sentier du Rorota - Mont Mahury - REMIRE MONTJOLY
12500187	Glissement	Mont Cabassou
12500188	Chute de blocs / Eboulement	Mont Mahury
12500189	Chute de blocs / Eboulement	Mont Mahury
12500190	Chute de blocs / Eboulement	Mont Mahury
12500191	Chute de blocs / Eboulement	Mont Mahury
12500192	Chute de blocs / Eboulement	Mont Mahury
12500193	Chute de blocs / Eboulement	Mont Mahury
12500194	Chute de blocs / Eboulement	Mont Mahury
12500195	Chute de blocs / Eboulement	Mont Mahury
12500196	Chute de blocs / Eboulement	Mont Mahury
12500197	Glissement	Mont Mahury
12500199	Chute de blocs / Eboulement	Mont Mahury
12500200	Chute de blocs / Eboulement	Mont Mahury
12500201	Chute de blocs / Eboulement	Mont Mahury
12500202	Chute de blocs / Eboulement	Mont Mahury
12500203	Chute de blocs / Eboulement	Mont Mahury
12500204	Chute de blocs / Eboulement	Mont Mahury
12500205	Chute de blocs / Eboulement	Mont Mahury
12500206	Chute de blocs / Eboulement	Montagne de Rémire
12500207	Chute de blocs / Eboulement	Montagne de Rémire
12500208	Chute de blocs / Eboulement	Montagne de Rémire
12500209	Chute de blocs / Eboulement	Montagne de Rémire
12500210	Chute de blocs / Eboulement	Montagne de Rémire
12500211	Chute de blocs / Eboulement	Montagne de Rémire

Identifiant	Type	Lieu
12500212	Chute de blocs / Eboulement	Montagne de Rémire
12500213	Glissement	Mont Saint Martin
12500214	Chute de blocs / Eboulement	Mont Saint Martin
12500215	Glissement	Mont Saint Martin
12500216	Glissement	Mont Saint Martin
12500217	Glissement	Mont Saint Martin
12500218	Glissement	Mont Saint Martin
12500221	Glissement	Chemin Passion
12500222	Glissement	Chemin Passion
12500223	Glissement	Les Hauts de Cabassou
12500228	Chute de blocs / Eboulement	Montagne de Rémire
12500229	Glissement	Mont Saint Martin
12500235	Glissement	Mont Cabassou
12500236	Glissement	Mont Cabassou
12500237	Glissement	Mont Cabassou
12500238	Glissement	Mont Cabassou
12500239	Chute de blocs / Eboulement	Mont Mahury
12500240	Chute de blocs / Eboulement	Mont Mahury
12500241	Chute de blocs / Eboulement	Mont Mahury
12500242	Chute de blocs / Eboulement	Mont Mahury
12500243	Chute de blocs / Eboulement	Mont Mahury
12500244	Chute de blocs / Eboulement	Mont Mahury
12500245	Chute de blocs / Eboulement	Mont Mahury
12500246	Chute de blocs / Eboulement	Mont Mahury
12500247	Chute de blocs / Eboulement	Mont Mahury
12500248	Chute de blocs / Eboulement	Mont Mahury
12500249	Chute de blocs / Eboulement	Mont Mahury
12500250	Chute de blocs / Eboulement	Mont Mahury
12500251	Chute de blocs / Eboulement	Mont Mahury
12500253	Chute de blocs / Eboulement	Montagne de Rémire
12500272	Glissement	Route départementales D1 - D2 -D11 (mouvement de terrain et littoral)
12500273	Glissement	Route départementales D1 - D2 -D11 (mouvement de terrain et littoral)
12500384	Glissement	Attila Cabassou
12500385	Chute de blocs / Eboulement	
12500386	Glissement	
12500387	Glissement	
12500388	Chute de blocs / Eboulement	
12500389	Glissement	Montagne du Tigre
12500390	Glissement	
12500392	Glissement	
12500393	Glissement	
12500394	Glissement	
12500395	Glissement	
12500396	Glissement	
12500397	Glissement	Clos des plages
12500398	Glissement	

Identifiant	Type	Lieu
12500399	Glissement	
12500400	Glissement	
12500401	Chute de blocs / Eboulement	
12500405	Glissement	
12500406	Glissement	
12500407	Glissement	
12500667	Glissement	
12500668	Glissement	
12500669	Glissement	
12500670	Glissement	
12500671	Glissement	
12500672	Glissement	
12500673	Glissement	
12500674	Glissement	
12500675	Glissement	
12500676	Glissement	
12500677	Glissement	
12500678	Glissement	
12500679	Glissement	
12500680	Glissement	
12500734	Chute de blocs / Eboulement	

Annexe 2 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

2 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000795601	PRIPRI DE LA CENTRALE EDF DU DEGRAD DES CANNES	En cours
SSP001278201	Ancienne Décharge de Rémire-Montjoly	En cours

Annexe 3 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

21 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3858000	Agrobase	Indéterminé	
SSP3857992	M Sevestre Valéri	Indéterminé	
SSP3857977	TROPIC Auto	Indéterminé	
SSP3857975	SEFIBAT	Indéterminé	
SSP3857954	PEREIRA VIEIRA Virginio	Indéterminé	
SSP3857928	TEXACO AMINE	Indéterminé	
SSP3857927	TEXACO BALISIER	Indéterminé	
SSP3857926	TEXACO DDC	Indéterminé	
SSP3857900	Scierie PATOZ	Indéterminé	
SSP3857891	SARA (DDC)	Indéterminé	
SSP3857882	Pressing Montjoly	Indéterminé	
SSP3857879	METHON Paul	Indéterminé	
SSP3857875	GUYASPHALT	Indéterminé	
SSP3857873	GUYANE FERRAILLES	Indéterminé	
SSP3857858	EDF (DDC)	Indéterminé	
SSP3857840	CCCL Plate-forme de compostage	Indéterminé	
SSP3857839	CCCL Déchèterie	Indéterminé	
SSP3857825	AIR LIQUIDE SPATIAL GUYANE (st	Indéterminé	
SSP659602	AUPLATA MINING GROUP	En arrêt	
SSP659458	CARIBEAN STEEL RECYCLING	En arrêt	
SSP659381	SBEG	En arrêt	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS D'... INONDATION ?

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS auprès de la mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER un diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ votre kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ les dispositifs de protection à installer :** sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ une zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ,** si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation

NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture

ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

Illustration : Antoine Levesque - CITIZENTHESS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS DE...

SÉISME ?

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment

Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR,** d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques

Après les secousses

SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer

ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami

EVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Levesque - CITIZEN PRESS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la préfecture :** elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE pour le reconnaître en cas d'événement**
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

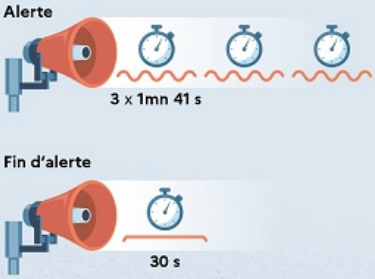

En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS,** arrêtez la ventilation et la climatisation
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE,** gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS,** ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide

Jusqu'a la fin de l'alerte

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

NE FUMEZ PAS, évitez toute flamme ou étincelle

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Leveque - CITIZEN PRESS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORÊT ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ autour de chez vous avant l'été**
- **ORGANISEZ les barbecues loin de la végétation**
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE, sources d'étincelles,** loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier.** Faites attention aux cendres incandescentes

En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE,** ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée

En attendant les secours

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

Édité le 16/11/2026